

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 JUIN 2017

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 5 juin 2017 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

17-06-9032

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 1^{er}, 15 et 24 mai 2017

17-06-9033

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 1^{er}, 15 et 24 mai 2017 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

17-06-9034

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 52 534.83 \$, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

17-06-9035

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 627 743.15 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

**6. Correspondances
Villa les Mésanges**

17-06-9036

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la municipalité autorise le versement d'un montant de 1010.00 \$ pour la construction de leur terrain de pétanque, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Dépôt du projet de terrain de soccer synthétique au Fonds réservé à des fins de développement régional- 50% du fonds et 50% du programme de subvention qui ouvrira bientôt ;
- La Ville de Château-Richer construira son centre des loisirs avec le Fonds réservé ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Les inscriptions au camp de jour vont bien – 163 inscrits via le site web et la plateforme Qidigo, soit du 26 juin au 11 août 2017 ;
- Activité à venir pour le parc riverain – pique-nique familial le 10 juin prochain ;
- Lancement de la saison de soccer au centre des loisirs le 10 juin prochain, ainsi que la fête des voisins ;
- Fête Nationale le 23 juin 2017 de 15h à minuit avec la « Bande à Joe ».

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 18 mai 2017

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande de construction d'un garage attenant au 1030, chemin Lucien Lefrançois.
2. Pour la demande de réfection de la toiture au 1141, chemin Lucien Lefrançois.
3. Pour la demande de réfection de la toiture au 6011, avenue Royale.
4. Pour la demande de construction d'un garage isolé au 6055, avenue royale.
5. Pour la demande de rénovation de la galerie avant de la maison au 6070, avenue Royale.
6. Pour la demande de rénovation des poutres de la galerie avant au 6214, avenue Royale.
7. Pour la demande de suppression de la piscine hors-terre et la construction d'une remise au 6266, avenue Royale.
8. Pour la demande de changement des fenêtres et de la porte double au 6279, avenue Royale.
9. Pour la demande de réfection de la toiture au 6459, avenue Royale.
10. Pour la demande d'agrandissement du patio en cour arrière et la construction d'une toiture au-dessus du patio au 6501, avenue Royale.
11. Pour la demande de réfection de la toiture au 6679, avenue Royale.
12. Pour la demande de réfection de la toiture au 6739, avenue Royale.
13. Pour la demande de réfection du revêtement de la rallonge arrière et le changement de trois châssis au 6770, avenue Royale.
14. Pour la demande de démolition de la remise actuelle et la construction d'une nouvelle remise en cour arrière au 6971, avenue Royale.

Le CCU recommande de refuser les demandes suivantes :

Dérogations mineures :

1. Pour le 1202, chemin Lucien-Lefrançois et que cette demande en dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un abri d'auto et la construction d'un garage isolé tous deux annexés, au lieu de deux bâtiments séparés tel que permis par le règlement de zonage.

Les motifs de ce refus se concentrent sur le fait que des demandes similaires ont déjà été refusées dans le passé, mais également que la construction de l'abri d'auto et du garage isolé pourraient être effectuées conformément sur le terrain.

Le CCU demande au conseil municipal de se questionner sur cet aspect de la réglementation et voir s'il y aurait lieu d'effectuer une modification afin de permettre qu'un garage isolé et un abri d'auto puissent être attenants.

2. Pour le 6395, avenue Royale et que cette demande en dérogation mineure consiste à permettre l'implantation d'une terrasse temporaire n'ayant pas la distance minimale de 2mètres avec la ligne avant et n'ayant pas la distance minimale de 10mètres avec la ligne latérale.

Les motifs de ce refus se concentrent sur le fait que le non-respect de la ligne avant aura un impact sur la sécurité des lieux et de l'utilisation de la terrasse,

notamment par la présence de l'entrée du stationnement et d'un croisement routier à proximité.

Le CCU conseille de reculer la terrasse de 2 mètres de la ligne avant, en plus de demander un accord écrit à la résidence voisine afin de s'assurer qu'elle ne voit pas d'inconvénient à avoir une terrasse à proximité et assurer qu'il y est des mesures de mitigation.

Par le refus de cette dérogation mineure, le CCU recommande également de refuser la demande de PIIA.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

La régie effectue le remplacement des composantes UV pour un coût de 13 131\$.

- 17-06-9037 - **Renouvellement de l'entente administrative avec la RAEU**
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien propose le renouvellement de l'entente administrative avec la Régie d'assainissement des Eaux Usées pour une période de trois (3) ans, soit : 7920 \$ - 2018, 8040 \$ - 2019, 8160 \$ - 2020, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

David Tremblay

- 17-06-9038 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un garage isolé au 1030, chemin Lucien-Lefrançois;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mai 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de David Tremblay, soit la construction d'un garage isolé de 24'x 24', au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Jean-François Savard

- 17-06-9039 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection du revêtement extérieur, au 1141, chemin Lucien Lefrançois;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mai 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Jean-François Savard, soit la réfection du revêtement extérieur de la résidence, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Pauline Mathieu

- 17-06-9040 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la toiture de la résidence unifamiliale, au 6011, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mai 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Pauline Mathieu, soit la réfection de la toiture de la résidence, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

René-Yvon Laplante et Isabelle Dion

17-06-9041
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un garage isolé au 6055, avenue Royale ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mai 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de René-Yvon Laplante et Isabelle Dion, soit la construction d'un garage isolé de 26'x 22', au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Angèle Lamontagne

17-06-9042
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation de la galerie avant de la résidence au 6070, avenue Royale ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mai 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Angèle Lamontagne, soit rénovation de la galerie avant de la résidence, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Manon Blouin et Benoit Morneau

17-06-9043
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de rénovation des poutres de la galerie avant au 6214, avenue Royale ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mai 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Manon Blouin et Benoit Morneau, soit la rénovation des poutres de la galerie avant, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Raynald Leclerc

17-06-9044
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la suppression de la piscine hors-terre et la construction d'une remise au 6266, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mai 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Raynald Leclerc, soit la suppression de la piscine hors-terre et la construction d'une remise de 15'x 17', au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Elisabeth Drouin et Maxime Gauthier

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement des fenêtres et de la porte double au 6279, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mai 2017;

17-06-9045

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Elisabeth Drouin et Maxime Gauthier, soit le changement des fenêtres et de la porte double, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Claude Laberge

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation de la toiture au 6459, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mai 2017;

17-06-9046

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Claude Laberge, soit la rénovation de la toiture, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Pierre Lefrançois

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement du patio en cour arrière et pour la construction d'une toiture au-dessus du patio au 6501, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mai 2017;

17-06-9047

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Pierre Lefrançois, soit l'agrandissement du patio en cour arrière de 16'x7' et pour la construction d'une toiture au-dessus du patio, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Simon Lemelin

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la toiture au 6679-6681, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mai 2017;

17-06-9048

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Simon Lemelin, soit la réfection de la toiture, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Rémi Landry et Claire Fortier

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la toiture au 6739, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mai 2017;

17-06-9049

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Rémi Landry et Claire Fortier, soit la réfection de la toiture, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Denis Bouchard

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection du revêtement de la rallonge arrière et le changement de trois châssis au 6770, avenue Royale;

17-06-9050 CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mai 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Denis Bouchard, soit la réfection du revêtement de la rallonge arrière et le changement de trois châssis, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Stéphen Therrien et Alain Dubé

17-06-9051 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition de la remise actuelle et la construction d'une nouvelle remise au 6971, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 mai 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Stephen Therrien et Alain Dubé, soit la démolition de la remise actuelle et la construction d'une nouvelle remise de 4.97m x 4.32m, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Dérogations mineures

1202, chemin Lucien-Lefrançois

17-06-9052 CONSIDÉRANT QUE Valérie Fournier et Frédérick Dufour ont formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre la construction d'un abri d'auto attenant à un garage isolé, ce qui est interdit par le règlement de zonage;
CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme le 18 mai 2017;
CONSIDÉRANT QUE le conseil entamera une procédure d'amendement de règlement de zonage actuel en ce sens ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 1201, chemin Lucien-Lefrançois visant à permettre la construction d'un abri d'auto attenant à un garage isolé, ce qui est interdit par le règlement de zonage, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

6395, avenue Royale

17-06-9053 CONSIDÉRANT QUE Alain Faucher, requérant pour L'Ange-Gardien Royal, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but de permettre l'installation d'une terrasse saisonnière avec des marges de recul inférieures à celle autorisée par le règlement de zonage;
CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme le 20 avril 2017;
CONSIDÉRANT les suggestions du comité consultatif d'urbanisme pour une meilleure implantation de la terrasse saisonnière ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6395, avenue Royale visant à permettre l'implantation d'une terrasse saisonnière avec une marge de recul avant de 0,9 mètre au lieu de 2 mètres et avec une marge de recul latérale nulle au lieu de 10 mètres à celle prescrite par le règlement de zonage, le tout est conditionnel à :

- Le propriétaire devra obtenir l'accord écrit de son voisin, soit la propriété du 6387 avenue Royale, attestant son accord avec l'implantation d'une terrasse saisonnière avec une marge de recul latérale nulle envers sa propriété ;
- La terrasse devra avoir une clôture d'une hauteur de 1,5 mètre du côté limitrophe à la propriété du 6387 avenue Royale, et cette clôture devra être constituée d'un treillis ou de latte de bois ;

- L'autorisation de la terrasse saisonnière soit associé à l'usage actuel soit la crèmerie ;

APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

11. Mandat aux ingénieurs

ATTENDU le mandat déjà octroyé à la firme Tetrattech QI pour la réalisation des plans et devis dans le cadre du programme de subvention de la FEPTEU et PIQM ;

ATTENDU la demande du conseil à ajouter des mesures accessoires à la réfection des rues dans le cadre de ce programme ;

ATTENDU que ces ajouts ne font pas partie du mandat déjà octroyé ;

ATTENDU l'offre de service de cette même firme ;

17-06-9054

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien mandate la firme Tetrattech QI pour l'ajout, aux plans et devis en production, les mesures accessoires nécessaires au bon fonctionnement du réseau et la sécurité des citoyens, soit par l'ajout d'un émissaire au bout de la rue de l'Église, mur de gabion pour le soutènement de la virée de la rue de l'Église, ainsi qu'une station de pompage sur la rue du Tricentenaire pour un coût d'honoraires forfaitaire de 25060 \$, plus taxes ,
APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

12. Demande d'aide financière « Programme PIQM »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien a obtenu une aide financière dans le programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées » (FEPTEU) pour la réfection de diverses rues ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien désire réaliser la réfection d'une partie de rue supplémentaire soit le bout de la rue de L'Église ainsi que son émissaire, située dans le même secteur des travaux subventionnés dans le cadre de la FEPTEU ;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux d'aqueduc et d'égout touchés par le présent projet sont vétustes et nécessitent un remplacement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la présente demande d'aide financière devront être réalisés en même temps que les travaux assumés par FEPTEU ;

17-06-9055

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien dépose, le bout de la rue de L'Église ainsi que son émissaire dans le cadre du «Programme d'infrastructures Québec-Municipalité» (PIQM) – Volet 1.5 ;

QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien autorise la firme Tetrattech QI à déposer la demande d'aide financière et à la représenter techniquement auprès du Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT);

QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien autorise madame Lise Drouin, secrétaire-trésorière et directrice générale, à signer tous les documents relatifs à ce programme d'aide financière « Programme d'infrastructures Québec-Municipalité» (PIQM);

QU'UNE copie de la présente demande soit transmise à Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT), à Madame Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré et à Tetrattech QI.

13. Régie de l'aréna de la Côte-de-Beaupré – Demande d'arbitrage

ATTENDU l'article 623 du Code municipal du Québec, que lorsque le conciliateur n'a pu amener les municipalités à un accord, la CMQ peut rendre une sentence arbitrale, à la demande d'une des deux parties ;

ATTENDU les nombreuses rencontres entre les parties et qu'aucune entente n'est intervenue ;

ATTENDU le rapport du conciliateur concernant le partage de l'actif et du passif de la Régie intermunicipale de l'aréna de la Côte-de-Beaupré, du 3 avril 2017 ;

17-06-9056

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de L'Ange-Gardien demande à la Commission municipale de Québec de se saisir du dossier, et rende une sentence arbitrale juste, après entendu les parties et qu'elle connaissance du rapport du conciliateur ;

QUE la municipalité de L'Ange-Gardien donne avis de la présente demande aux parties à l'entente.

14. Servitude pour le rond-point sur la rue Letarte

17-06-9057 ATTENDU la réalisation des travaux de réfection de conduites et voirie dans la rue Letarte ;
ATTENDU la nécessité d'effectuer un rond de virée de façon plus sécuritaire ;
ATTENDU la promesse de M. Marc Letarte à consentir une servitude sur sa partie de propriété, pour l'implantation du rond de virée ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de L'Ange-Gardien autorise le maire et la directrice générale à signer les documents nécessaires à l'obtention de la servitude avec M Marc Letarte ;
QUE la municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à payer tous les frais nécessaires à la réalisation des travaux et à cette servitude ;
Que la municipalité de L'Ange-Gardien mandate Me Alain Gariépy pour effectuer les documents nécessaires afin d'enregistrer et officialiser cette servitude.

15. Demande d'extension au Mamot pour les travaux à exécuter dans le cadre de la FEPTEU

17-06-9058 ATTENDU les travaux à réaliser dans le cadre du Programme de la Fepteu ;
ATTENDU l'obtention de la réponse de cette subvention tardive soit en février 2017 ;
ATTENDU les octrois à divers niveaux pour la réalisation des plans et devis pour les travaux ;
ATTENDU l'obligation et les procédures pour l'adoption d'un règlement d'emprunt ;
ATTENDU les délais allongés par diverses grèves à divers paliers pour l'acceptation du règlement d'emprunt ;
ATTENDU l'obligation de ne pas débiter les travaux avant l'acceptation du règlement d'emprunt ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien demande au ministre de faire le nécessaire pour accélérer les procédures d'acceptation du règlement d'emprunt ;
QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien demande au ministre une prolongation du délai d'exécution, soit la fin des travaux à réaliser dans le cadre de la FEPTEU, en été 2018.

16. Deuxième période de questions

17. Divers

- 17-06-9059 **1 Engagement d'une stagiaire**
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil effectue l'engagement de Mme Diane Vézina comme stagiaire pour le service des travaux publics, soit pour une période de 12 semaines, 16\$ l'heure, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-06-9060 **2 Autorisation de dépense**
IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil autorise une dépense de 5 800\$ plus taxes, pour l'ajout d'éclairage extérieur au bureau de la municipalité, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-06-9061 **3 Octrois de contrats**
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE la municipalité octroi les contrats suivants :

- Entretien Gariépy pour la tonte de pelouse au parc riverain et un terrain vacant en bordure du chemin Lucien-Lefrançois, pour un coût de 2000\$ plus taxes, pour la saison 2017 ;
- Logistique Saint-Laurent pour la réhabilitation de 20 mètres de conduites d'eau potable, pour un coût de 9200\$ plus taxes ;

18. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

17-06-9062

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère que la présente séance soit levée, il est 20h40, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale